

POURQUOI TRAVAILLER AVEC UN CONSEILLER D'ÉTABLISSEMENT?

En tant que **groupe de parrainage**, vous devez veiller à ce que la personne parrainée possède tous les outils dont elle a besoin pour s'établir au Canada. Saviez-vous qu'**un conseiller d'établissement** peut vous aider à atteindre cet objectif?

Les **conseillers d'établissement** sont des professionnels formés qui viennent en aide aux nouveaux arrivants en les aiguillant vers des programmes et services qui faciliteront leur intégration dans leur nouvelle communauté.

Voici les principaux avantages de la collaboration avec un conseiller d'établissement :

Le top 5 des avantages : réfugiés parrainés

- 1 **Orientations** — parfois même dans leur langue maternelle :
 - au système bancaire
 - au système éducatif
 - au marché du travail
 - aux droits et responsabilités
- 2 **Aide à la préparation de demandes** pour des documents et programmes gouvernementaux
- 3 **Information** sur les services offerts gratuitement aux nouveaux arrivants
- 4 **Aiguillage vers des services spécialisés**, dont le soutien à la santé mentale et le counseling
- 5 **Occasions d'élargir leur réseau**, grâce à des groupes de soutien et à des cercles de conversation

Le top 5 des avantages : groupes de parrainage

- 1 **Charge de travail partagée**
- 2 **Tranquillité d'esprit** découlant du fait que les réfugiés parrainés sont soutenus par un intervenant professionnel
- 3 **Accès à des ressources pour améliorer l'établissement et l'intégration** du réfugié parrainé
- 4 **Aide à bâtir les connexions communautaires** du réfugié parrainé
- 5 **Preuve documentaire d'aide à l'aide à l'établissement** pouvant être présentée à IRCC dans le cadre des activités d'assurance

Vous souhaitez être connectés à un conseiller d'établissement?
Communiquez avec l'équipe des **Connexions aux services d'établissement** : connexions@rstp.ca ou remplissez le formulaire **CONNECTEZ-MOI À UN CONSEILLER D'ÉTABLISSEMENT**